



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

**TARIF-AVIS 272
18.11.2011**

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

DROITS ADDITIONNELS A L'IMPORTATION

Suite au Règlement d'exécution (UE) n° 1182/2011 de la Commission du 17 novembre 2011 (JO L 301 du 18 novembre 2011), la Commission communique que, à partir du 18 novembre 2011, des droits additionnels à l'importation sont également applicables sur les produits du code NC 0207 14 60.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i. :
L'Auditeur général des finances a.i.,

B. LEROY
